

N° 1907 – PO 164

N° référence : 01.0302.0564

Dépôt : 19.01.2026
Traitemet Bureau CDV : 02.02.2026
Développement/Urgence : NON/NON
Délai de réponse : 02.08.2026

Postulat des Jeunes progressistes de gauche demandant un espace public libéré de la publicité commerciale

Proposition

Le Conseil municipal est chargé de prendre les mesures nécessaires afin de supprimer autant se faire que peut les publicités commerciales de l'espace public prévôtois.

Développement

La publicité commerciale est omniprésente dans l'espace public. Elle véhicule une invitation constante à la (sur)consommation de nombreuses marchandises de toutes sortes – jeux à gratter, produits alimentaires, alcools divers etc.

Ainsi, le mode de vie promu par ces publicités est incompatible avec les changements de pratiques de consommation qu'impliquent le changement climatique. Elles produisent un imaginaire qui ralentit la transition vers des manières de consommer plus durables et en adéquation avec la situation de notre planète. Leur présence dans l'espace public n'est donc pas justifiée.

De plus, restreindre voire supprimer ces publicités permettra de repenser la façon dont l'espace public doit être agencé et donnera peut-être naissance à des initiatives innovantes tout en favorisant la publicité d'événements locaux.

En Suisse, les communes de Vernier et Lancy ont déjà franchi le pas en interdisant les publicités commerciales sur leur territoire et le Tribunal fédéral a validé la légalité de cette mesure en juillet 2024.

Néanmoins, la situation de ces communes n'étant pas comparable à celle de Moutier, il nous parait préférable de laisser le Conseil municipal élaborer un projet tenant compte des spécificités de notre ville – notamment eu égard aux commerces locaux.

Urgence

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 19 janvier 2026

Signature (s) :

Jeunes progressistes de gauche, 1^{er} signataire : M. Aitor Meyer (2)
M. Léonard Paget